

**COMMISSION CONSULTATIVE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AERODROME DE  
LOGNES-EMERAINVILLE**



**Procès-verbal de la séance du  
mercredi 7 mars 2018**

**Participaient à la séance :**

M. BRANLY	Sous-Préfet de Torcy, Président
M. MESBAH	Sous-Préfecture de Torcy
Mme CROISET	Sous-Préfecture de Torcy
M. BOUNIOL	DSAC Nord Délégué Régional IDF
M. FAVAREL	DSAC Nord – Environnement et Urbanisme
M. PONCET	DGAC - Div Régulation et Développement Durable
Mme SARANGA	DDT 77

**Représentants des professions aéronautiques :**

Mme GRAVIER	Groupe ADP – Relations territoriales
M. DEVOUGE	Groupe ADP – adjoint au Directeur de Paris-Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale
M. PARIZOT	Groupe ADP – Responsable Exploitation
M. BUY	représentant des Usagers
M. BARRAU	représentant des Usagers

**Représentants des collectivités locales :**

M. YUSTE	Maire de Lognes
M. KELYOR	Maire d'Emerainville
Mme STOCKER	Mairie d'Emerainville
Mme QUINION	Mairie d'Emerainville
Mme DAVINAUX	Mairie d'Emerainville
M. BOUSSANGE	Mairie d'Emerainville
Mme JURETIG	Mairie Croissy-Beaubourg
M. OUMARI	Mairie de Pontault-Combault
M. PHAN	Mairie de Collégien
M. PIROLLI	Mairie de Noisy-le-Grand
Mme BOMBART	Mairie de Champs-sur-Marne
Mme DHABI	Mairie de Roissy-en-Brie
Mme PICKERING	Mairie de Lognes

Représentants des associations :

M. TROMBETTA	Association VMEM
M. ALIX	Association RENARD
Mme AUDIBERT	Association ADSEP

La séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville s'est tenue le mercredi 7 mars 2018 à la sous-préfecture de Torcy sous la présidence de M. Gérard Branly, sous-préfet de Torcy.

Après vérification du quorum (14 présents titulaires ou suppléants), M. le Président ouvre la réunion de la Commission consacrée à l'étude de l'avant-projet de PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'aérodrome

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017**

Le procès-verbal de la CCE du 10 juillet 2017 est adopté à l'unanimité des votants.

#### **Validation du projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lognes-Emerainville**

M. le Président fait un rappel de l'avancement du projet de PEB.

Lors de la séance du 10 juillet 2017, la CCE s'est prononcée sur les valeurs d'indice Lden à retenir pour la limite extérieure des zones B (valeur 62 dBA) et C (valeur 54 dBA) du PEB ainsi que sur l'opportunité de la création d'une zone D.

Le projet de PEB, ainsi établi sur ces bases, a été transmis aux communes concernées pour avis. Trois communes se sont prononcées favorablement au projet de PEB, une commune s'est prononcée défavorablement, les communes n'ayant pas délibéré ont été considérées, aux termes des textes, comme s'étant prononcées favorablement.

Puis, M. le Président ouvre la discussion aux questions ou observations des représentants de la Commission.

Les représentants d'Emerainville (M. Kelyor, Mme Stocker, Mme Quinion) déplorent vivement que la valeur d'indice 54 ait été retenue comme limite extérieure de la zone C lors de la précédente CCE.

Cette décision aboutit à des difficultés pratiques très difficilement compréhensibles pour les habitants d'un petit hameau d'Emerainville (la Malnoue). Dans ce quartier, selon le côté du trottoir où les habitations se situent, ces dernières sont soumises ou non à la zone C du PEB.

La DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile), en charge de l'élaboration du PEB, reconnaît que la modélisation du PEB aboutit à créer une "bulle" dans ce quartier d'Emerainville. Toutefois, la DSAC ne peut procéder autrement puisque les modalités de modélisation des plans d'expositions au bruit sont définies précisément par les textes et le Code de l'Urbanisme.

Les représentants d'Emerainville s'étonnent que les communes les plus impactées par le PEB (Emerainville, Lognes et Croissy-Beaubourg) ne disposent pas, lors des votes, d'une pondération plus importante.

M. le Président, tout en comprenant le sentiment des représentants d'Emerainville, précise que la CCE est une commission intercommunale dont les modalités de vote sont définies par la loi. Il ne peut y être dérogé. Il rappelle que la valeur d'indice Lden 54 a été approuvée, lors de la précédente CCE, par 10 voix sur 14.

Puis M. le Président soumet le projet de PEB au vote de la Commission qui l'approuve à la majorité absolue des votants.

- 2 voix contre : commune d'Emerainville, association VMEM
- 4 abstentions : les communes de Pontault-Combault, Noisy-le-grand, Roissy-en-Brie et Champs-sur-Marne

M. le Président indique que la phase d'enquête publique va désormais pouvoir s'ouvrir pour une durée d'environ un mois pendant laquelle les riverains pourront déposer leurs observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport.

Le nouveau PEB ne sera opposable qu'après approbation par arrêté préfectoral.

### **Bilan d'activité de la plateforme**

M. Devouge (Groupe ADP) souligne les éléments clés suivants :

- une activité principalement avions très saisonnière.

- une baisse de l'activité depuis 2015. En 2017, le trafic tous aéronefs confondus atteint 68 600 mouvements, en baisse de -2,3 % par rapport à 2016.

Il est rappelé que le trafic avait atteint une pointe historique en 2011 de 91 864 mouvements.

La plus grosse journée en 2017 a atteint 495 mouvements (la pointe historique étant à 605 mouvements en 2011).

- Une forte baisse de l'activité en décembre 2017 (-37 %) ainsi qu'en janvier et février 2018 du fait des conditions météorologiques particulièrement défavorables.

\* \*  
\*

Au terme de la réunion et sans autre question diverse, M. le Président lève la séance après avoir remercié les membres de la Commission de leur participation.

**Le sous-préfet de Torcy**

  
**Gérard BRANLY**